



Ambassade du Royaume de Belgique  
à **Ouagadougou**

BP 1624  
01 Ouagadougou  
T +226 25 30 40 60  
F +226 25 31 06 60  
E-mail: [ouagadougou@diplobel.fed.be](mailto:ouagadougou@diplobel.fed.be)  
[www.diplomatie.belgium.be/burkina\\_faso](http://www.diplomatie.belgium.be/burkina_faso)

Monsieur Seglaro Abel SOME  
Ministre de l'Economie, des Finances  
et de la Prospective  
OUAGADOUGOU

| nos références     | date              |
|--------------------|-------------------|
| <b>WS/2022-038</b> | <b>16/05/2022</b> |

à mentionner dans toute correspondance

**Objet : Echange de lettres entre le Royaume de Belgique et le Burkina Faso relatif à l'augmentation du budget du Portefeuille Pays Burkina Faso 2019-2023.**

Monsieur le Ministre,

Me référant aux recommandations du Comité paritaire mixte de concertation du 30 juillet 2021, j'ai l'honneur de vous proposer par la présente les amendements suivants à la Convention Spécifique du 17 décembre 2018 relative au « Portefeuille Pays Burkina Faso 2019-2023 ».

A l'article 1.3 sur les « Objectifs spécifiques », seront ajoutés les points suivants :

*« 1.3.6 : dans le pilier Fragilité : renforcer les capacités de monitoring des vulnérabilités/fragilités des acteurs locaux, d'adaptation de la réponse (d'urgence et de long terme) et renforcer la cohésion sociale dans la région du Centre-Est au sein de cinq territoires.*

*1.3.7 : dans le pilier Eau : l'accès durable à l'eau potable est amélioré dans la ville de Fada N'Gourma. »*

L'article 3 sera modifié comme suit :

*« 3.1. Le budget total, à charge de la Partie belge, est d'un montant de 50.000.000 euros, qui est réparti comme suit : 44.360.000 euros pour la réalisation des objectifs visés à l'article 1er, et 5.640.000 euros pour les frais d'experts internationaux de Enabel »*

L'annexe à la Convention spécifique dont question à l'article 3.2 est également modifiée, intégrant les modifications consécutives au Comité des partenaires du 30 juillet 2021 ; elle est jointe au présent Echange de lettres sous la dénomination « Avenant 2 à l'annexe ».

Si cette proposition rencontre l'agrément de votre Gouvernement, la présente lettre ainsi que votre réponse auront valeur d'accord formel entre nos deux Gouvernements et constitueront un avenant à la Convention spécifique du 17 décembre 2018.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



**Wim SCHALENBORG**  
**Chargé d'affaires a.i.**

